

ETUDE INTRODUCTIVE : L'OURS DES PYRENEES

Comment le rapport des sociétés à l'ours des Pyrénées illustre-t-il la construction et l'enrichissement de la notion d'environnement ?

Document 1 : Faut-il sauver l'ours des Pyrénées ?

Après la découverte [en 2020] d'un ours tué par balles dans l'Ariège et l'empoisonnement probable d'un autre le mois dernier, des réunions se tiennent cette semaine dans le massif pyrénéen pour envisager la réintroduction de nouveaux plantigrades. Les associations pro et anti-ours qui s'affrontent depuis 25 ans vont manifester pour mettre la pression.

Une manifestation anti-ours dans le Béarn en 2016. Photo AFP



Vingt-trois ans après les premiers lâchers, douze ans après l'interruption du programme de réintroduction des ours, des décisions doivent être prises sur la réintroduction de nouveaux ours bruns offerts par la Slovénie où ils abondent. Sous les acclamations d'une partie de la population, sous les huées de groupes d'éleveurs.

Retour sur une histoire de cohabitation compliquée entre une espèce qui a failli disparaître totalement et des montagnards qui jugent sa présence incompatible avec leur activité.

1800-1937 : l'ours disparaît des Vosges, du Jura, des Alpes

Selon une estimation de l'Office des forêts sous Napoléon en 1808, la France compte entre 2 000 et 2 500 ours bruns.

Au milieu du XIXe siècle, on ne note plus la moindre trace de la présence de l'ours dans le massif du Jura, que ce soit en France ou en Suisse. La chasse à l'ours se pratique encore dans les Alpes et surtout les Pyrénées où les ours font des ravages sur les troupeaux.

L'arrêté du 31 juillet 1914 indique d'ailleurs que "sont considérés comme animaux malfaisants ou nuisibles : le loup, le sanglier, le renard, le blaireau, l'ours, le lapin." Dans la Drôme et les Hautes-Alpes notamment, des voix s'élèvent pour préserver l'espèce qui disparaît très vite. La mort des deux derniers ours bruns des Alpes françaises est constatée en 1937.

A cette époque, l'effectif dans les Pyrénées est estimé entre 150 à 200 ours entre France et Espagne.

1947-1995 : le déclin rapide dans les Pyrénées

Les forêts prolifiques en baies, les roches percées de grottes et une présence humaine moins importante dans les fonds de vallée ont permis à l'animal de survivre dans les Pyrénées. Le "Moussu" comme on l'appelle en Béarn, en Ariège et en Comminges (Pyrénées centrales) est un monument de la faune et de la culture locale des Pyrénées.

Les montreurs d'ours capturent les plantigrades, les dressent et les promènent enchaînés dans tout le pays. Les bêtes sont parfois identifiées et appelées par leurs prénoms. La chasse à l'ours est pratique courante et quand un ours s'attaque à un cheval, un veau ou un troupeau, une battue est vite organisée.

Face à la raréfaction, en 1947, l'ours n'est plus classé nuisible et les primes pour les chasseurs qui en tuent sont supprimées. En 1957, un décret du gouvernement interdit la chasse à l'ours brun en France. Il reste alors une cinquantaine d'ours dans le massif.

Seulement voilà : la consanguinité ralentit les reproductions. En 1975, selon un recensement franco-espagnol, à peine 36 ours sont dénombrés, essentiellement sur les hauteurs du Béarn et de l'Aragon côté espagnol. L'espèce est protégée en 1976.

1982 : le braconnage qui choque

Le 11 mai 1982, des chasseurs de la vallée d'Ossau abattent une ourse et son ourson lors d'une battue au sanglier. Les réactions de l'opinion sont virulentes, la vallée est brocardée dans toute la France. L'association France nature environnement, reçue à l'Élysée, demande un programme de réintroduction. En 1988, un plan ours, dans le cadre du programme européen Life de sauvegarde des espèces menacées, est activé. Le ministre de l'Environnement Michel Barnier en 1994 estime qu'il faut "réintroduire 40 ours pour sauver l'espèce".

1996 : l'introduction des ours slovènes

En 1995, il reste six ours de la souche pyrénéenne dont deux très vieux et un solitaire. Tous de la même "famille" et tous confinés dans les vallées béarnaises d'Aspe et d'Ossau à l'ouest du massif. Menés par Jean Lassalle, candidat à la présidentielle 2017, les élus de ces vallées ne s'associent pas à la réintroduction laissant l'espèce s'éteindre.

Une association d'élus de montagne l'Adet, porte un plan de réintroduction et de développement touristique « pays de l'ours » validé par l'Europe et la ministre de l'Écologie Corinne Lepage. La Slovénie offre deux femelles et un mâle à la France, Ziva, Melba (abattue par un chasseur) et un mâle puissant et dominant Pyros. Ils sont lâchés au milieu du massif en 1996 et 1997 et suivis par une équipe dédiée.

1997 -2004 : La guerre de l'ours est déclarée

Les bergers ariégeois lèvent les fourches et contestent dès 1997 le plan ours. En Ariège puis dans les Hautes-Pyrénées, les anti-ours multiplient manifestations, opérations coup de poing, battues symboliques, saccages des locaux de l'équipe ours.

En face, les pro-ours organisent des marches et brandissent les sondages. Des ours disparaissent mystérieusement dont le jeune Balou, qui attaquait régulièrement les troupeaux. Les ministres Ségolène Royal (1998-2002) et Roselyne Bachelot (2002-2005) gèrent les réintroductions.

Les élus locaux sont tiraillés entre une majorité de la population favorable à l'ours et les éleveurs très remontés contre un animal qui selon eux nuit à leur activité et surtout rappelle le temps où l'on fuyait ces montages pauvres. Leurs arguments commencent à recevoir de l'écho.

2006-2017 : une ourse abattue, nouvelles introductions

En 2001, le rejeton des ours réintroduits Néré s'accouple à la dernière femelle Canelle et donne naissance à Canellito, le dernier ours de sang-mêlé pyrénéen en vie. Car Canelle est abattue en 2004 par un chasseur lors d'une battue au sanglier. Nouveau choc dans l'opinion. Les chasseurs sont condamnés sévèrement, des pétitions réclament de nouvelles introductions d'ours slovènes d'autant qu'en Italie, le repeuplement fonctionne. L'opinion a définitivement basculé dans le camp de l'ours y compris dans les vallées concernées.

En 2006, la ministre de l'Écologie Nelly Olin organise deux lâchers en Haute-Garonne. Venues de Slovénie, Palouma et Franska sont introduites nuitamment dans la discrétion pour éviter les affrontements avec les anti-ours. Elles évoluent entre France et Espagne et croisent les jeunes mâles. Ce sang neuf augmente la population à plus de trente individus.

2018 : la survie en jeu

La population actuelle est évaluée entre 40 et 45 plantigrades.

La même question se pose: les ours peuvent-ils survivre à proximité des hommes ? Les éleveurs, malgré les indemnités octroyées pour chaque brebis tuée, demandent le retrait compte tenu des prédatons (200 à 500 animaux tués par an) "La protection des espèces et des espaces garantit à ces ours un territoire, mais le problème génétique condamne l'espèce" explique Alain Reynes directeur de l'association Pays de l'ours.

L'extinction de l'ours pyrénéen au siècle dernier était autant due aux prédatons de l'homme qu'à la consanguinité. Or quasiment tous les jeunes mâles et les oursons sont frères, sœurs,

cousins". D'où la réintroduction de deux nouvelles ourses slovènes en 2018 décidée par Nicolas Hulot. Les éleveurs, en Ariège et dans le Béarn, sont furieux.

L'objectif est de stabiliser la population aux alentours de 80 individus pour assurer une survie durable et de la répartir sur tout le massif car les ours se concentrent sur l'Ariège et le centre des Pyrénées.

2020 : deux ours abattus, une récompense de 40 000 euros

Cette année, deux ours sont retrouvés morts, l'un en Espagne en avril, l'autre en France le 9 juin. Vingt associations déposent une plainte contre X, pour destruction d'une espèce protégée et de tout autre chef que l'enquête diligentée permettra d'identifier". Des ONG comme Sea Shepherd promettent une récompense à qui dénoncera le ou les tireurs.

Mais l'enquête se heurte à l'omerta dans les vallées pyrénéennes et les gendarmes n'ont pas entendu le moindre suspect. Les réunions de ce jeudi dans toutes les préfectures et les manifestations prévues ce week-end pour et contre l'ours risquent d'être tendues.

Pascal Jalabert, lalsace.fr, 02 juil. 2020

1. Quel est le rapport des sociétés montagnardes aux ours jusqu'en 1957 ?
2. Quels sont les facteurs d'évolution des mentalités entre 1957 et 1996 ?
3. Montrez que l'ours est perçu très différemment en fonction des acteurs.
4. Quels sont les objectifs de la réintroduction d'ours slovènes dans les Pyrénées ? Quels problèmes cela pose-t-il ?

Document 2 : L'ours : Histoire d'un roi déchu

Longtemps en Europe le roi des animaux ne fut pas le lion mais l'ours, admiré, vénéré, pensé comme un parent ou un ancêtre de l'homme. Les cultes dont il a fait l'objet plusieurs dizaines de millénaires avant notre ère ont laissé des traces dans l'imaginaire et les mythologies jusqu'au cœur du Moyen Âge chrétien. De bonne heure l'Église chercha à les éradiquer. Prélats et théologiens étaient effrayés par la force brutale du fauve, par la fascination qu'il exerçait sur les rois et les chasseurs et surtout par une croyance, largement répandue, selon laquelle l'ours mâle était sexuellement attiré par les jeunes femmes. Il les enlevait et les violait. De ces unions naissaient des êtres mi-hommes mi-ours, tous guerriers invincibles, fondateurs de dynasties ou ancêtres totémiques. Michel Pastoureau retrace les différents aspects de cette lutte de l'Église contre l'ours pendant près d'un millénaire : massacres de grande ampleur, diabolisation systématique, transformation du fauve redoutable en une bête de cirque, promotion du lion sur le trône animal. Mais l'auteur ne s'arrête pas à la fin du Moyen Âge. Inscrivant l'histoire culturelle de l'ours dans la longue durée, il tente de cerner ce qui, jusqu'à nos jours, a survécu de son ancienne dignité royale. Le livre se termine ainsi par l'étonnante histoire de l'ours en peluche, dernier écho d'une relation passionnelle venue du fond des âges : de même que l'homme du Paléolithique partageait parfois ses peurs et ses cavernes avec l'ours, de même l'enfant du XXI^e siècle partage encore ses frayeurs et son lit avec un ourson, son double, son ange gardien, peut-être son premier dieu.

Michel Pastoureau, *L'ours, histoire d'un roi déchu* (4^{ème} de couverture), Seuil, 2007

A l'aide des documents 1 et 2, répondez aux questions suivantes :

1. Comment a évolué la relation des sociétés à l'ours depuis le Moyen-Age ? Proposez différentes périodes et caractérisez l'image de l'ours durant chacune, ainsi que les relations entre l'animal et les sociétés qu'elle illustre.
2. Quelles contradictions concernant l'image de l'ours subsistent aujourd'hui ?
3. Pour conclure, qu'est-ce que **l'histoire** apporte à l'étude des relations entre l'ours et les sociétés et aux choix politiques actuels ?

Document 3 : L'ours brun va-t-il reconquérir l'Europe ?



L'Union européenne se mobilise pour l'ours brun

Un élargissement de l'aire de répartition de l'ours brun en Europe est possible et souhaitable. D'une population estimée **entre 14 et 17 000 individus** répartis sur des territoires disjoints, l'ours brun pourrait être réintroduit dans d'autres régions propices à son séjour, qui seraient ainsi agrégées à ses actuels habitats. Cela permettrait à court terme de doubler son effectif, et dans le même temps garantirait à ce super

prédateur un meilleur brassage génétique, nécessaire à l'espèce pour la poursuite de son évolution dans son milieu naturel¹. En cela, la décision récente d'opérer au lâcher de deux ourses de Slovénie dans les Pyrénées françaises va dans le bon sens.

L'explosion démographique du genre humain dans les derniers millénaires a mis en danger toutes les populations de mammifères sauvages. Depuis lors, **des centaines d'animaux ont disparu** des paysages. Un Atlas documenté des espèces éteintes et de celles qui ont survécu vient d'être dressé². Il met en évidence les surfaces où elles sont aujourd'hui cantonnées et celles d'où elles ont été exclues du fait des activités humaines. On peut y voir en particulier que l'aire de répartition de l'ours brun, aujourd'hui repoussé dans les régions les plus septentrionales des continents, s'étendait voici peu du Golfe du Mexique à l'extrême nord du continent américain, qu'il était présent dans tout le Maghreb et le Nord de la Péninsule d'Arabie, alors qu'en Eurasie on en croisait des Iles britanniques jusqu'au nord de la Chine (rouge).

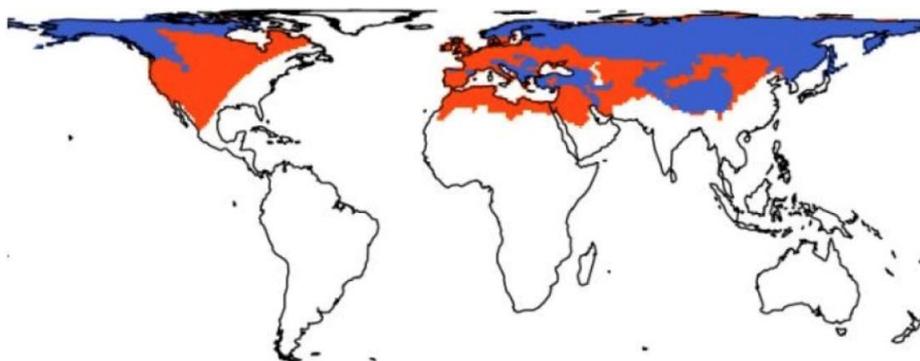


Fig. 1. Aire de répartition de l'ours (*Ursus arctos*) aujourd'hui (bleu) et telle qu'elle serait sans les activités humaines (rouge). D'après Soeren Faurby, Université de Chicago.

[...] De nos jours, la population de l'ours brun en Europe est estimée à 17 000 individus dispersés dans 10 zones évidemment transfrontières, et **22 pays de l'Union Européenne sur 28 l'accueillent**. La colonie la plus nombreuse séjourne dans les Carpates (7 200 individus), alors que bien des régions qui se considèrent « terre d'accueil » de l'ours comptent moins de 60 individus. Cette dispersion des habitats fait que **le statut de l'espèce reste précaire** et menacé, d'autant que sa chasse n'est pas interdite dans les zones où il est le plus présent, et le tourisme cynégétique à fortes retombées financières pour ses promoteurs en fait un trophée convoité au point de mettre en danger sa survie.

Heureusement pour l'ours et toutes les espèces de mammifères sauvages, une tendance se fait jour qui pourrait inverser la donne. Aujourd'hui, alors que la population humaine ne cesse de croître, il n'empêche que bien des territoires jusqu'ici occupés par les hommes sont abandonnés. [...] Les métropoles urbaines attirent et accueillent ces migrants qui désertent les campagnes. Dès lors, une **reconquête des espaces ruraux** se produit et on assiste à une reforestation naturelle de vastes territoires qui favorise le retour des faunes sauvages, en particuliers celui des grands mammifères.

S'y ajoutent les programmes de protection des faunes et des flores que l'Union Européenne et plusieurs pays ont engagés et qui portent leurs fruits.[...]

Dans l'état actuel, ces chercheurs concluent que l'ours pourrait vivre en toute tranquillité sur environ 1 million de km² du territoire de l'Union Européenne alors qu'il n'occupe que 37% de cet habitat potentiel. Bien évidemment, il ne s'agit pas de favoriser la reconquête de tout l'espace où l'ours pourrait prospérer. Il est des régions, le centre de la France et celui de l'Espagne, où d'évidence il n'est pas souhaitable de favoriser son retour. Il s'agit [...] d'étendre ses résidences actuelles d'un rayon d'environ 50 km chacune afin qu'il y ait continuité des territoires qu'il occupe, en particulier dans la chaîne pyrénéo-alpine et les Carpates, et au Nord dans les monts de Scandinavie. Sur cette carte sont figurés en bleu les territoires où l'on a quelque chance de croiser aujourd'hui un ours brun, et en vert ceux qu'il pourrait recoloniser.

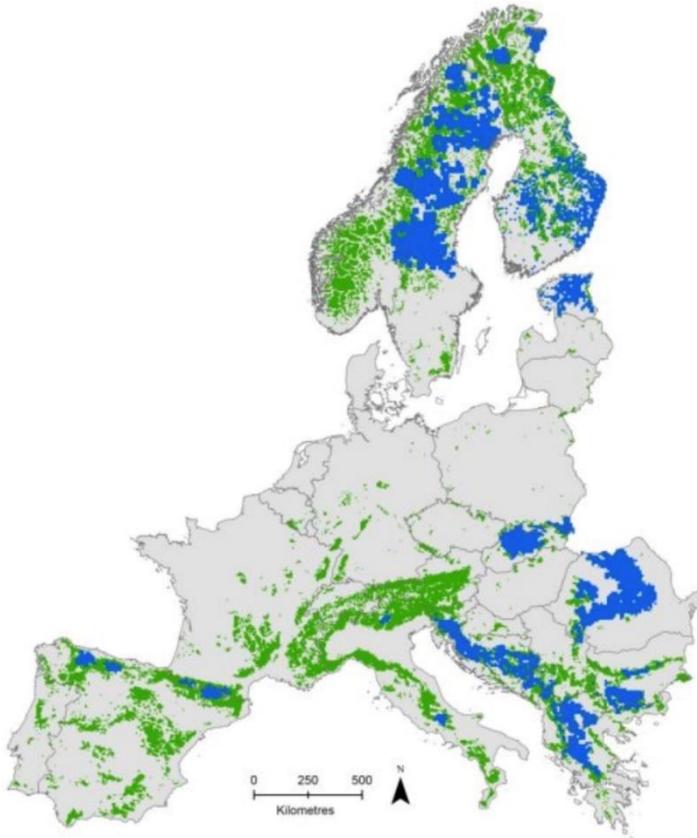


Fig. 2. Présence de l'ours brun en Europe (bleu) et régions propices qu'il pourrait recoloniser (vert) et en gris celles où sa présence n'est pas souhaitable. (crédit : Nestor Fernandez).

Cependant, il faut prendre en compte dans les programmes de réintroduction de l'ours une donnée importante : dans les derniers millénaires, la réduction de son aire de distribution est la double conséquence d'une part de empiétement de son domaine par des activités humaines et, dans le même temps, du **raccourcissement de la période hivernale**.

Les femelles ours mettent bas pendant la période d'hibernation. Or, paradoxalement, chez les animaux qui hibernent, la demande en énergie est plus forte durant les hivers doux, parce

que le coût en termes de calorie pour se maintenir en état de torpeur est plus élevé. Ce qui signifie que moins d'énergie est alors dépensée pour la reproduction. Avec le **réchauffement climatique**, il faut s'attendre à des hivers de plus en plus doux. Dès lors, les habitats les plus favorables pour les ours seront les plus septentrionaux et ceux situés en altitude.

Mener une politique de réintroduction de l'ours à l'échelle de l'Union Européenne va susciter des réactions aussi disproportionnées qu'irrationnelles, et il y aura des opposants à l'ours aussi irréductibles que le seront ses partisans. Pour autant, dans sa globalité, il ne fait pas de doute que la politique environnementale de l'Europe unie reçoit une large adhésion dans la plupart des pays et qu'elle est un succès. Parmi les plus encourageants, la sauvegarde et même l'accroissement des populations de grands herbivores et des grands carnivores, ces derniers étant nécessaires à l'équilibre des communautés de mammifères qu'ils régulent. Ils concurrencent les petits carnivores et évitent leur prolifération, et chez les herbivores et omnivores, ils **éliminent les animaux malades et conjurent leur pullulement** : aujourd'hui les sangliers ne sont-ils pas trop nombreux ?

Jean-Louis Hartenberger, *decodeurs360.org*, 3 octobre 2018

A l'aide des documents 1 et 3, répondez aux questions suivantes :

1. Quelle est la répartition actuelle de l'ours, aux échelles mondiales et européennes ?
2. Comment évoluent les populations d'ours ?

3. Dans quel type de milieux vivent-ils actuellement ? Comment l'évolution des milieux influencent-ils la survie de l'espèce ?
4. Quelles tensions entre milieux et sociétés révèlent la question de l'ours ?
5. Pour conclure, qu'est-ce que la **géographie** apporte à l'étude des relations entre l'ours et les sociétés et aux choix politiques actuels ?

Document 4 : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire [La France] et les modalités de leur protection

Le ministre de l'agriculture et de la pêche et la ministre de l'écologie et du développement durable,
Vu le décret n° 78-959 du 30 août 1978 modifié portant publication de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ;
Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
Vu le règlement (CE) n° 338/97 du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce ;
Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 411-1 à L. 412-1 et R. 411-1 à R. 412-7 ;
Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature,
Arrêtent :

Article 2 Modifié par Arrêté du 1er mars 2019 - art. 2

Pour les espèces de mammifères dont la liste est fixée ci-après :

I. - Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.

II. - Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III. - Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non, des spécimens de mammifères prélevés :

- dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 19 mai 1981 ;

- dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée.

CHIROPTÈRES Rhinolophidés

Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*).
Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*).
Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*).
Rhinolophe de Mehely (*Rhinolophus mehelyi*).

Vespertilionidés

Barbastelle (*Barbastella barbastellus*).
Sérotine de Nilsson (*Eptesicus nilssonii*).
Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*).
Vespère de Savi (*Hypsugo savii*).
Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*).
Murin d'Alcathoé (*Myotis alcathoe*).
Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteini*).
Petit murin (*Myotis blythii*).
Vespertilion de Brandt (*Myotis brandti*).

Vespertilion de Capaccini (*Myotis capaccinii*).
Vespertilion des marais (*Myotis dasycneme*).
Vespertilion de Daubenton (*Myotis daubentoni*).
Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*).
Grand murin (*Myotis myotis*).
Vespertilion à moustaches (*Myotis mystacinus*).
Vespertilion de Natterer (*Myotis nattereri*).

Murin d'Escalera (*Myotis escaleraei*).
Murin du Maghreb (*Myotis punicus*).
Grande noctule (*Nyctalus lasiopterus*).
Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*).
Noctule commune (*Nyctalus noctula*).
Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhli*).
Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*).
Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*).
Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*).
Oreillard roux (*Plecotus auritus*).
Oreillard gris (*Plecotus austriacus*).
Oreillard alpin (*Plecotus macrobullaris*).
Sérotine bicolore (*Vespertilio murinus*).

Molossidés

Molosse de Cestoni (*Tadarida teniotis*).

INSECTIVORES

Talpidés

Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*).

Erinacéidés

Hérisson d'Afrique du Nord (*Erinaceus algirus*).
Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*).

Soricidés

Musaraigne de Miller (*Neomys anomalus*).
Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*).

RONGEURS

Sciuridés

Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*).

Castoridés

Castor d'Europe (*Castor fiber*).

Cricetidés

Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*).

Hamster commun (*Cricetus cricetus*).

Gliridés

Muscardin (*Muscardinus avellanarius*).

CARNIVORES

Viverridés

Genette (*Genetta genetta*).

Mustélidés

Loutre (*Lutra lutra*).
Vison d'Europe (*Mustela lutreola*).

Canidés

Loup (*Canis lupus*).

Félidés

Chat sauvage (*Felis silvestris*).
Lynx boréal (*Lynx lynx*).

Ursidés

Ours brun (*Ursus arctos*).

ONGULÉS

Bovidés

Bouquetin des Alpes (*Capra ibex*).

Bouquetin des Pyrénées (*Capra pyrenaica*).

Mouflon de Corse (*Ovis gmelini musimonvar. corsicana*) : spécimens des populations naturelles du territoire de la collectivité de Corse.

A l'aide des documents 1 et 4, répondez aux questions suivantes :

1. Quel est l'objectif principal de cet arrêté du 23 avril 2007 ?
2. Quelles espèces sont concernées par cet arrêté ?
3. Quels sont, d'après cet arrêté, les différents objectifs de l'Etat en matière de politique environnementale ?
4. Pour conclure, qu'est-ce que les **sciences politiques** apportent à l'étude des relations entre l'ours et les sociétés et aux choix politiques actuels ?

Document 5 : Oursons égarés ou orphelins : une coopération européenne nécessaire !



Photo Abruzzo web

Lorsque les populations d'ours augmentent, le phénomène d'oursons « orphelins » ou « égarés » dès leurs premiers mois, devient fréquent. Songeons aux cas de Villarina, Lara, Molina dans les Monts cantabriques, Auberta dans les Pyrénées centrales.

Cette année, à nouveau, un cas se pose dans les Abruzzes, où une oursonne de 3 mois, pesant à peine 3 kg a été retrouvée, il y a une semaine, dans un état physique préoccupant. La mère n'était plus dans le

secteur, selon les recherches effectuées, avant de capturer l'oursonne. L'oursonne a été placée dans un enclos, à l'abri de la présence humaine, afin de permettre éventuellement un relâcher dans la nature.

Ce qui inquiète les autorités c'est qu'un cadavre de loup a été retrouvé à proximité et que non loin de là, en 2014, on avait retrouvé 10 renards empoisonnés. Heureusement, les recherches avec des chiens antipoison n'ont pas révélé de présence d'appâts empoisonnés.

Tous ces exemples démontrent bien, qu'au niveau de l'Europe du sud, il serait indispensable que les administrations responsables du suivi et de la gestion des populations d'ours travaillent ensemble afin d'établir des protocoles de gestion de ces oursons orphelins, de la captivité pendant les soins, des instruments de suivi à placer sur ces animaux lors de leur retour à la nature et des protocoles vétérinaires pour préserver avant tout leur vie.

Au lieu que chaque pays ou chaque région autonome développe ses propres outils, pourquoi ne pas élaborer un projet LIFE européen entre l'Espagne, la France, l'Italie, voir la Croatie et la Slovénie, pour traiter des cas d'oursons « orphelins » mais aussi d'adultes blessés ou malades dont la survie nécessite une

intervention humaine ? Le cas de l'ourse adulte, trouvée agonisante dans les Asturies, le 14 avril dernier, n'en est que la dernière illustration.

A un moment, où chacun a besoin de faire des économies de fonctionnement, cette mutualisation paraît plus que souhaitable et permettrait, en plus, l'échange d'expériences pour faire progresser plus vite les protocoles de capture, de soins, de retour à la vie sauvage de ces animaux. C'est la proposition du FIEP Groupe ours Pyrénées.

<http://www.fiep-ours.com>, 31/05/2015

A l'aide des documents 1 et 5, répondez aux questions suivantes :

1. Quels sont les différents types d'acteurs qui œuvrent depuis les années 80 pour la préservation des populations d'ours ?
2. A quelles échelles s'organisent les coopérations ?
3. Quels acteurs s'y opposent ?
4. Pour conclure, qu'est-ce que **l'analyse géopolitique** apporte à l'étude des relations entre l'ours et les sociétés et aux choix politiques actuels ?